

# Témoignages

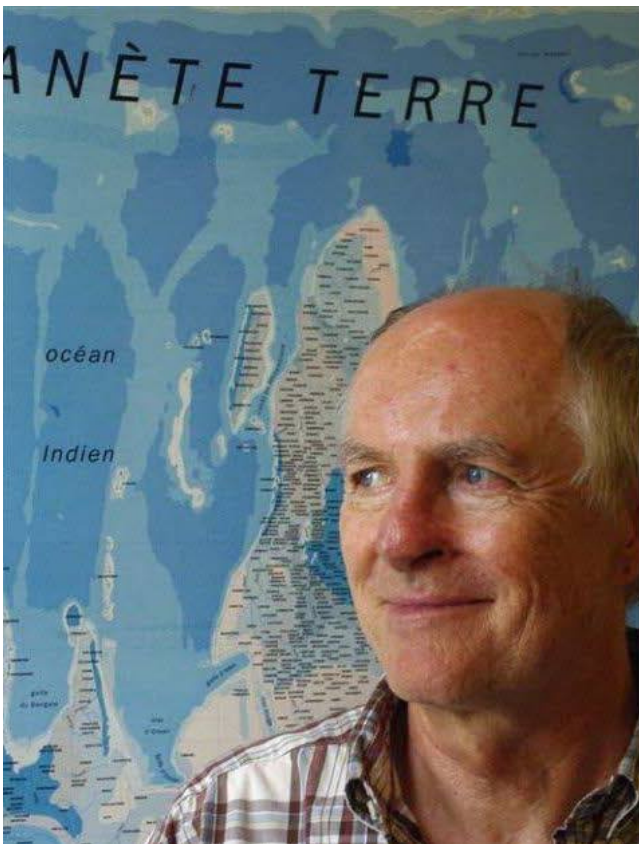
JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°19701 - 76ÈME ANNÉE

## LE DERNIER ADIEU À LULU, UNE CÉRÉMONIE EMBLÉE D'ÉMOTION

Hier à 14h a eu lieu le dernier hommage à Lucien Biedinger au crématorium de commune Primat.



Hier à 14h a eu lieu le dernier hommage à Lucien Biedinger au crématorium de commune Primat.

Une foule de Réunionnais de toute condition ou religion s'est réunie nombreuse afin de rendre un dernier hommage à « Lulu ».

La cérémonie a été animée par son frère de lutte Raymond Lauret qui aura réussi dans ce moment rempli de tristesse à rappeler le Grand Réunionnais que fut Lulu.

De multiples intervenants se sont succédé pour rendre hommage à Lulu, Elie Hoareau pour le PCR, Manuel Marchal pour Témoignages, Gilbert Aubry évêque de la Réunion et Idriss Issop Banian pour le GDIR.

Enfin ses enfants ont rendu l'hommage poignant à leur père tant aimé. Malgré le contexte sanitaire et les gestes barrières scrupuleusement respectés, un grand moment de fraternité réunionnaise a accompagné Lucien Biedinger dans son au-delà.

La rédaction a décidé de consacrer une édition spéciale samedi aux obsèques de Lucien Biedinger où vous pourrez retrouver l'intégralité des interventions et des images. Nous demandons aussi à ceux qui l'ont connu de nous faire parvenir des témoignages de moment marquant avec Lulu.

Rédaction de Témoignages

# L'AFRIQUE DU SUD ET L'INDE PROPOSENT LA FIN DES BREVETS SUR LES VACCINS EN TEMPS DE PANDÉMIE

**A l'OMC, ces deux pays ont proposé une solution innovante pour lutter contre la pandémie du COVID-19 : mettre fin aux brevets, et donc faire du potentiel vaccin un bien commun mondial. Cela va dans le sens contraire de ce qui se fait actuellement, et pourrait potentiellement mettre fin, tout du moins temporairement aux intérêts privés qui protègent actuellement les grands groupes pharmaceutiques.**



Cette proposition de l'Afrique du Sud et de l'Inde, appuyée par Médecins Sans Frontières répond notamment aux déclarations d'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission Européenne et d'Emmanuel Macron parlant du futur vaccin comme devant être un futur « bien public mondial ». Seulement, comme attendu, ces déclarations de notre président et de celle de la Commission Européenne ne sont pas suivis d'actes.

En effet, en octobre, l'eurodéputé communiste Marc Botenga, issu du parti du Travail de Belgique avait interrogé la Commission Européenne le même principe de mettre fin aux brevets exclusifs sur les vaccins dans la période. La réponse malheureusement attendue garantit aux grands laboratoires pharmaceutiques qu' « *un système efficace de propriété intellectuelle est crucial pour garantir les incitations au développement de vaccins innovants* ». L'Union Européenne et la France auraient pu être l'exception, ils sont malheureusement la norme parmi les puissances occidentales.

En l'état actuel, la résolution des deux pays, présentée le 20 novembre est appuyée par 99 États sur un total de 164. Pour faire aboutir leur proposition, l'Afrique du Sud, allant à contrario de ce qu'il se fait habituellement au sein de l'OMC, où le consensus est la norme, a prévenu qu'elle proposerait en cas de refus de certains États un vote sur la question. Vote qui aurait de fortes chances d'aboutir, étant donné qu'il n'y aurait besoin que du soutien d'une vingtaine de pays supplémentaires.

Si l'Afrique du Sud, comme les 98 autres pays qui les soutiennent sont autant attachés à cette fin de la suspension de la propriété intellectuelle, c'est bien parce qu'un réel problème se pose sur la question à l'accès d'un traitement ou d'un vaccin efficace contre le COVID-19 de par le monde.



Ainsi, la fin des brevets pourrait par exemple permettre de développer des génériques, bien moins coûteux pour la population.

Cette suspension des brevets ne serait pas non plus une première. En 2001, au plus fort de l'épidémie de VIH/SIDA, la « *Déclaration de Doha sur les ADPIC et la santé publique* » avait déjà permis aux États d'abolir les brevets, ceci afin de défendre efficacement la population et ce malgré le lobbying des industries pharmaceutiques qui cherchent à faire toujours plus de profits.

L'intérêt commun a pu faire en sorte que 99 États soutiennent aujourd'hui cette résolution qui met à mal toute l'idéologie capitaliste qui fait, pour l'industrie pharmaceutique comme pour l'ensemble de l'économie la propriété intellectuelle comme étant l'alpha et l'oméga de toute innovation. Si cela a pu être possible il ne nous reste qu'à faire plier le reste des États, en premier lieu la France.

A nous de pousser collectivement le gouvernement à prendre des mesures allant à l'encontre de leur idéologie, mais qui pour le bien commun fera des traitements et vaccins contre le COVID-19 un bien public mondial.

**Mathieu Raffini**



*"Nous ne reculerons devant aucun effort pour assurer l'accès abordable et équitable [aux vaccins, tests et traitements] de tous", ont écrit les dirigeants du G20 dans la déclaration finale d'un sommet virtuel au ton résolument consensuel, mais sans donner de détails concrets.*



# **PSE AU QUOTIDIEN : UNE AUTRE VOIE ÉTAIT POSSIBLE MAIS LA DIRECTION EST RESTÉE SOURDE AUX PROPOSITIONS DES SALARIÉS**

**30 licenciements secs à l'origine ; 24 départs, qu'on peut espérer presque tous volontaires, à l'arrivée. La lutte paie et les salariés du Quotidien, remarquablement solidaires dès le premier jour, auront réussi à infléchir un plan de suppression d'emplois « frontal » - selon les termes de la représentante de l'administrateur judiciaire -, en réalité inutilement brutal et profondément injuste. La mobilisation paie, donc, et le collectif des salariés du Quotidien en lutte peut sortir de cette épreuve la tête haute et la dignité intacte. Il n'y a aucune fatalité devant laquelle l'action collective doive s'incliner.**



Reste malgré tout un sentiment amer d'inachevé. Pourquoi ? Parce que la direction, malgré ses proclamations de principe, est restée sourde aux propositions des salariés qu'elle avait elle-même appelées de ses vœux, et qui ouvraient de toutes autres perspectives au premier journal d'outre-mer.

Pendant quinze jours, un groupe représentatif du personnel a travaillé d'arrache-pied à un projet à la fois alternatif et complémentaire à celui de la direction. Ses conclusions ? Le Quotidien, malgré son placement en redressement judiciaire le 1er juillet, a une chance de conserver sa place dans le cœur des lecteurs réunionnais, à condition de maintenir ses ambitions sur le support papier, qui assure son leadership depuis 1976, et d'assumer ses ambitions sur le web, où il accuse un retard certain.

Le collectif des salariés proposait ainsi un supplément magazine de 48 pages à l'édition du vendredi, et une véritable offre multimédia adossée à une appli moderne, avec une priorité donnée à l'actualité chaude. Un projet que le CSE a validé sur le plan économique avec son expert. La contrepartie : conserver des effectifs dignes de ce nom, soit 58 salariés, dont 46 à la rédaction (43 journalistes et 3 employés de presse). La direction n'aura rien retenu de ce projet, campant sur sa volonté de ne conserver que 47 salariés, dont 34 journalistes. C'est le document unilatéral qu'elle compte transmettre jeudi à la Direction du travail, et sur lequel les élus SNJ-Solidaires se réservent le droit d'émettre un avis négatif.

L'administrateur judiciaire, arc-bouté sur sa vision étriquée et purement comptable de la poursuite d'activité de l'entreprise, se sera d'un bout à l'autre comporté comme un obstacle à tout projet éditorial ambitieux. Malgré l'adversité, le collectif des salariés du Quotidien en lutte veut garder confiance en l'avenir et en sa capacité de mobilisation.

Fort du soutien manifesté ces dernières semaines par des milliers de Réunionnais, il réclame:

- La garantie qu'il n'y aura aucun licenciement sec chez les reporters, photographes et secrétaires de rédaction du Quotidien ;
- Une réforme en profondeur de la gouvernance du journal, avec l'engagement de respecter les règles déontologiques du journalisme et le rejet clair et définitif de la censure et des censeurs qui font honte à la profession ;
- L'assurance des actionnaires qu'ils associeront les salariés aux décisions qui engagent l'avenir et la ligne éditoriale du Quotidien.

Le collectif des salariés interpelle également l'Etat pour qu'il veille à conditionner l'octroi de subventions aux entreprises de presse au respect de clauses sociales. En effet, il est incompréhensible qu'un journal comme le nôtre soit éligible à une aide d'urgence d'au moins 500 000 €, obtenue en partie grâce à la mobilisation de ses salariés, sans que le moindre centime soit fléché vers le maintien de l'emploi.

Pour toutes ces raisons, les syndicats SNJ et Solidaires et le collectif des salariés du Quotidien en lutte appellent à une grève du personnel et à un rassemblement de soutien le mercredi 25 novembre à 9 h 30 dans les jardins de la préfecture.

Fait à Saint-Denis, le 24 novembre 2020.

**Le Syndicat national des journalistes, dans le cadre de #StopLoiSecuriteGlobale appelle ses militants, les journalistes et tous les citoyens à participer ce 28 novembre aux marches des Libertés.**



Le 23 novembre, «le ministre de l'Intérieur nous a fait une réexplication de texte de la proposition de loi Sécurité globale et du nouveau schéma national du maintien de l'ordre (SNMO). Nous avons posé comme préalable à toute discussion le retrait des articles 21, 22 et 24 et du SNMO. On a un ministre qui nous a endormis en proposant quelques améliorations par-ci, par-là, il n'en est pas question, donc nous avons décidé collectivement de quitter la réunion et nous en appelons à Monsieur le Premier ministre Jean Castex », a déclaré Emmanuel Poupard, premier secrétaire général du Syndicat national des journalistes (SNJ)

## EDITO

# #25NOVEMBRE : LA LUTTE POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES MASCULINES CONTINUE !

**Comme chaque année, le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences masculines, nous nous indignons des chiffres : 225 000 femmes victimes de violences conjugales, 94 000 femmes victimes de viols, 165 000 mineur. Les victimes de viols pédocriminels, 40 000 femmes en prostitution, 146 femmes victimes de féminicides. Et les chiffres ne baissent pas, malgré les promesses du gouvernement. Au contraire, le confinement en 2020 a provoqué une hausse des violences : + 70% des appels au 3919, ligne nationale de la FNSF, qui est aujourd'hui menacée de privatisation par le gouvernement. #GrandeCauseBlaBla**

Ce n'est pas une fatalité. Les solutions existent : le rapport du Centre Hubertine Auclert, paru le 23 novembre, met en évidence que le modèle espagnol de lutte contre les violences conjugales (55 féminicides en Espagne contre 146 en France) est exemplaire. Les préconisations du rapport vont dans le sens de nos revendications :

En Espagne, la loi de 2004, renforcée par le « *Pacte d'Etat contre la violence conjugale* » en 2017, est une loi féministe, globale et financée, assortie de 290 mesures. Elle considère ces violences comme le résultat de la domination masculine, et permet une prise en charge globale : prévention, protection des victimes, et condamnation des agresseurs.

En Espagne, la plateforme VioGen permet de mesurer en temps réel le niveau de risque de 56 000 femmes victimes de violences, et ainsi prévenir les féminicides. Les femmes ont droit à une assistance juridique, sociale et économique : 33 000 femmes ont bénéficié d'aide financière en 2019. Il y a 17 fois plus d'ordonnances de protection en Espagne, 170 000 plaintes (contre 123 000 en France), et davantage de places d'hébergement d'urgence.

- Nous voulons une loi-cadre et des tribunaux spécialisés sur les violences conjugales qui se prononcerait aussi bien sur les violences conjugales que sur la garde des enfants (compétences pénales et civiles). En Espagne, 90% des décisions ont abouti à une condamnation des agresseurs. Nous voulons des formations obligatoires dans la police et la justice.
- Nous voulons un budget de 1 milliard / an dédié à la lutte contre les violences, l'équivalent du budget espagnol (contre 360 Me en France aujourd'hui).
- Nous voulons une protection intégrale des victimes à l'instar de l'Espagne.

Trois ans après #METOO, nous sommes en colère. Nous ne voulons plus de promesses, ni de mesurette éparées, nous voulons une loi-cadre. Nous exigeons une politique ambitieuse contre les violences conjugales à l'instar de l'Espagne. Nous exigeons une politique ambitieuse contre l'impunité des violeurs, et en particulier celle des pédocriminels, avec la création d'un seuil d'âge en dessous duquel la contrainte, constitutive du viol, soit retenue systématiquement. Nous exigeons une politique abolitionniste avec de réels moyens pour lutter contre les violences prostitutionnelles et pornocriminelles.



## LIMANITÉ I PÉ PA LÈSS KONMSA SON BIBLIOTÈK ALÉ, KANT MÈM !

**Mézami, i di souvan sirtou dann bann péi l'afrik, in vyéyar i mor sé in bibliyotèk k'i bril é sa sé in n'afèr toultan moin l'aprè kalkilé. Pou koué mi di sa ? Pars dann ma vi, moin lé fine oir alé in paké d'moun i koné in paké d'zafèr, pars zot la viv dsi in tan long épi zot l'avé bone tête é in bone konpréansyon par raport lé shoz .**

Mi pans mèm, an parmi sak moin la vi alé, désèrtin l'avé in bèrtèl konésanss bazé dsi in bèrtèl léspèryans é kan zot i sava l'ot koté d'la vi, inn i koné in brib sak lo défin téi koné, l'ot in brib é boudikont lo bann défin i lèss pa granshoz. In bèl paké d'boi ta kan sa i bril, i rès arienk in pti paké la sand.

In zour moin la antann Paul Vèrgès apré di , dann la MCUR, i fo rouv in grann sal, tèl fasson ké lo moun i mète dann dossyé, son vi, son rékfléksyon, son léspèryans, épi d'ot zafèr ankore lé pli invizib dsi zot konm lo bann pti pulsyon zot la gingn in momandoné, konm d'ot shoz ni pé anparlé. Lété tro zoli, é l'ignorant la pran son plass la pyétine son gayar projé. Tout bann kouyon la bate la min, san konprann konbien bibliyotèk zot té apré brilé.

M'a dir azot in n'afèr pou apiye mon kozman : moin néna in granpèr lété amontrèr dann lékol primèr, lété mèm inpéktèr primèr in sèrtin tan ,shak lané mi pass dovann son tonb é shak lané mi poz amoin la késtiyon : kossa granpèr Labor la kité an partan.Labor lété son prénom, in prénom dann latin i vé dir travaye é son vi té in vi d'travaye. Mi koné lété in léspèss savan, mi koné li la fé avans bonpé zafèr, mé moin mi oi arienk in tonb avèk tiyo an fèr pou fé lo tour, avèk lo nom, lo prénom épi la date li lé éné, épi la date la mortalité . Mèm listoir son vi, mi koné pa ! Apré anparl amoin devoir d'mémoir !

Alor, ni pé dir, désèrtin i lèss in bonpé zafèr é d'ot i lèss pa arien épi kontant anou d'sa, mé ni oi bien intéléktyèl man, néna kéksh i klosch ladan é konm i di dann diksyonèr, sa la pa ditou gratifyan. Alé ! Mi donne azot pti son la ,an passan, an aspéran lo grène moin l'aprè somé i tonm dann bon tèr é pa dsi galé blé.l Ni rotrouv é si l'idé i vien azot, ni anparl.

**Justin**

## Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR. RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : [redaction@temoignages.re](mailto:redaction@temoignages.re)

Site Web: [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: [publicite@temoignages.re](mailto:publicite@temoignages.re)

CPPAP: 0916Y92433